

COVID-19 : confinement généralisé dans le Gard, les mesures gouvernementales

Mesures gouvernementales et organisation d'initiatives locales et solidaires sur Uzès : maintien des marchés d'Uzès pour l'alimentaire et la vente de graines et semences. Quarante-quatre commerçants se mobilisent pour livrer à domicile ou en drive avec Les Dynamiques en complément des commerces habilités à ouvrir | Publié 26/10/2020 | Mis à jour 02/11/2020

Publié le 30 octobre 2020



Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire métropolitain. "Le département du Gard est donc concerné par des mesures de confinement du 30 octobre au 1er décembre 2020 minimum" informe le site internet de la Préfecture du Gard.

Pour se déplacer il est désormais nécessaire de télécharger des attestions de déplacement depuis le site du Gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager>



A partir du jeudi 29 octobre 2020 à minuit, pour un minimum de quatre semaines, les départements font l'objet de mesures spécifiques. Le port du masque est obligatoire, pour toute personne dès l'âge de 6 ans, en complément de l'obligation du respect des mesures barrières.

➤ Pour connaître, l'ensemble des mesures en vigueur, consultez le "Point sur la situation dans le Gard",
<https://www.uzes.fr/actualites/covid-19-confinement-generalise-dans-le-gard-les-mesures-gouvernementales?>

du [site officiel de la Préfecture du Gard, www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr) suite au décret du 29 octobre 2020, publié au Journal Officiel du 30 octobre, le ministre des Solidarités et de la Santé.

La Ville d'Uzès a installé des [distributeurs de gel hydro-alcoolique en libre distribution](#) à différents points stratégiques du centre ancien. Pour la santé de tous : protégez-vous et protégez les autres.



Les [marchés d'Uzès du mercredi et samedi](#) sont maintenus pour l'alimentaire et la vente de graines et semences.

L'association des commerçants "les Dynamiques d'Uzès" relance **les livraisons, drive ou encore le service à domicile** avec un panier minimum de 10 euros. Il suffit d'appeler directement l'établissement participant, à découvrir sur [Facebook @Les Dynamiques d'Uzès](#) avec 44 commerçants mobilisés à ce jour.
#J'achètechezmoncommerçantuzétienjelesoutiens

FIL INFOS



Covid 19 : port du masque obligatoire en extérieur dans tout le Gard

L'arrêté préfectoral du 5 octobre prolonge l'obligation du "port du masque dans le département du Gard" sur le domaine public lié au caractère...

<https://www.uzes.fr/actualites/covid-19-confinement-generalise-dans-le-gard-les-mesures-gouvernementales?>

VIGILANCE CRUES



RESPECTEZ les consignes des autorités
INFORMEZ-VOUS auprès de Météo-France et de votre préfecture



DÉMARCHES, INONDATION, RISQUES MAJEURS

Pluie-inondation et orages dans le Gard : déclaration des sinistres dans les 5 jours

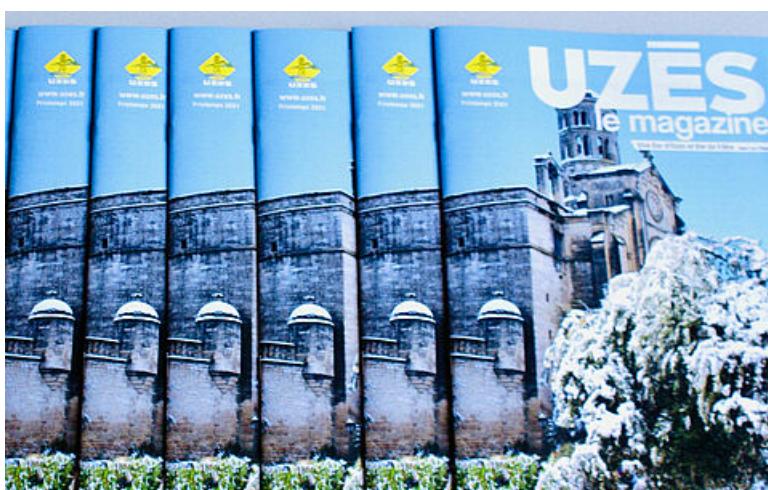
Communication de la Préfecture du Gard suite à la vigilance ORANGE « crues » pour la Cèze aval et Vigilances JAUNE "orages" et "pluie-inondation" du...



PRATIQUE À VIVRE, DÉMARCHES, RISQUES MAJEURS, SANTÉ

Covid 19 : Uzès la vaccination s'intensifie autour d'équipes volontaires et mobilisées

Retour sur le week-end du 6 mars autour des équipes mobilisées. Appel au civisme de chacun pour ne pas alourdir la charge administrative et permettre...



CULTURE ET PATRIMOINE, RISQUES MAJEURS, PROJETS, TRAVAUX/VOIRIE, UZÈS, LE MAG

Uzès : le magazine du printemps 2021 est sorti !

S'informer sur l'actualité d'Uzès : COVID-19 : l'installation du centre de vaccination d'Uzès et Pays d'Uzès, ... En images, découvrez

<https://www.uzes.fr/actualites/covid-19-confinement-generalise-dans-le-gard-les-mesures-gouvernementales?>

les instants...

 S'ABONNER

|  TOUTES LES ACTUALITÉS



**VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE**

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)